

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

### A Le Budget Principal de la Commune

#### I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est consultable en Mairie et sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires et il est équilibré.

Le budget primitif 2026 a été voté le 17 février 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de maintenir la dette à son niveau actuel ou de contenir le recours à l'emprunt,
- de solliciter les différents partenaires (Europe, Etat, Région, Département) pour obtenir des subventions permettant de financer les investissements.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune. La section de fonctionnement inclut notamment les frais généraux de fonctionnement (électricité, entretien, réparation, ...) et les salaires des agents.

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

#### II La section de fonctionnement

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La Commune maîtrise globalement ses dépenses de fonctionnement en limitant principalement les dépenses à caractère général (énergie, entretien des biens, télécommunications, ...). D'une façon générale, la Commune essaie de limiter les dépenses sur chaque chapitre pour permettre notamment de dégager un autofinancement suffisant pour ne pas pénaliser l'investissement.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle des fêtes, loyers, cantine, accueil de loisirs), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes hors résultat reporté de l'an passé) représentent 1 449 706.13 € en 2026.

#### Recettes réelles de fonctionnement (prévisions)

| 2024           | 2025           | 2026           |
|----------------|----------------|----------------|
| 1 383 540.03 € | 1 431 391.09 € | 1 449 706.13 € |

Il existe 3 principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux

| 2024 (prévisions) | 2025 (prévisions) | 2026 (prévisions) |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| 710 000.00 €      | 660 800.00 €      | 652 000.00 €      |

Depuis 2024, la Commune a bénéficié de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour information, les taux sont les suivants :

| Taxes                  | 2023    | 2024    | 2025    | 2026    |
|------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Taxe d'habitation      | 15.20 % | 15.20 % | 15.20 % | 15.20 % |
| Taxe foncière bâti     | 47.40 % | 47.40 % | 47.40 % | 47.40 % |
| Taxe foncière non bâti | 70.47 % | 70.47 % | 70.47 % | 70.47 % |

Le taux de la taxe foncière sur le bâti inclut désormais le taux communal (23.00 %) et le taux départemental (24.40 %).

- les dotations versées par l'Etat et notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)

| 2024 (prévisions DGF) | 2025 (prévisions DGF) | 2026 (prévisions DGF) |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 184 000.00 €          | 183 000.00 €          | 181 000.00 €          |

- les autres recettes (concessions, locations salle des fêtes, loyers, redevances d'occupation du domaine public, cantine, accueil de loisirs, autres dotations et subventions ...)

| 2024 (prévisions) | 2025 (prévisions) | 2026 (prévisions) |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| 489 540.30 €      | 587 591.09 €      | 616 706.13 €      |

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires des agents communaux, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services et les subventions aux associations.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) représentent 1 481 877.00 € en 2026.

Dépenses réelles de fonctionnement (prévisions)

| 2024           | 2025           | 2026           |
|----------------|----------------|----------------|
| 1 380 807.00 € | 1 732 209.00 € | 1 481 877.00 € |

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les dépenses de personnel

| 2024 (prévisions) | 2025 (prévisions) | 2026 (prévisions) |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| 585 040.00 €      | 763 600.00 €      | 730 870.00 €      |

Les dépenses de personnel comprennent les salaires des agents et les charges. Elles fluctuent en fonction des avancements des agents et des remplacements, mais également en fonction des hausses des cotisations.

Depuis 2023, il est prévu de financer les dépenses de personnel de police municipale par mutualisation avec la commune de Lamotte-Beuvron. Ces dépenses de personnel de police municipale ont été créditées sur la ligne budgétaire des prestations de services extérieurs (chapitre 011).

L'accueil de loisirs a nécessité l'embauche de 4 agents en 2025.

Les indemnités des élus ne sont pas comprises dans ces dépenses.

- Les charges à caractère général

| 2024 (prévisions) | 2025 (prévisions) | 2026 (prévisions) |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| 622 855.00 €      | 535 090.93 €      | 547 200.00 €      |

Ces charges recouvrent notamment les consommations énergétiques et de télécommunications, les entretiens de bâtiments et de voirie, les prestations externes (centre de loisirs, urbanisme, police pluri-communale ...) et les frais de fêtes et cérémonies.

### III La section d'investissement

Cette section est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de bien immobilier, d'études et de travaux sur des structures existantes ou à créer.

Les recettes d'investissement sont :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)
- le Fonds de Compensation de la TVA (récupération d'une partie de la TVA sur investissement N-1)
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement
- les emprunts
- les virements en provenance de la section de fonctionnement.

Pour 2026, les principaux projets d'investissement sont :

- la fin de la réfection de la rue de Lamotte (Voirie et enfouissement de réseaux) : 450 848.00 €
- l'installation de jeux pour les enfants : 66 058.00 €

Divers investissements seront également réalisés comme l'installation d'un ralentisseur dans la rue de Chaon pour 20 000.00 € le passage au leds dans certaines rues pour 30 000.00 €.

La situation financière peut interférer sur ces choix, notamment en fonction de l'obtention ou non des subventions sollicitées auprès des différents partenaires (Département, Région, Etat, Union Européenne).

### B Le budget annexe Boucherie

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 21 406.00 €.

Les recettes sont constituées par l'excédent reporté et les loyers versés par le boucher.

|        | 2024 (prévisions) | 2025 (prévisions) | 2026 (prévisions) |
|--------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Loyers | 4 675.63 €        | 5 188.40 €        | 5 187.14 €        |

Les dépenses permettent de pallier aux entretiens de biens mobiliers (vitrines de refroidissement, chambre froide, ...)

Les dépenses réelles de fonctionnement (recettes hors virement à la section d'investissement) représentent 12 000.00 € en 2026.

#### Dépenses réelles de fonctionnement (prévisions)

| 2024        | 2025        | 2026        |
|-------------|-------------|-------------|
| 11 030.00 € | 10 030.00 € | 12 000.00 € |

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 9 406.00 €.

En 2026, il n'est pas prévu d'investissement mais il est nécessaire de prévoir des crédits permettant le remplacement d'un bien mobilier ou la rénovation d'une pièce du commerce.

Vouzon, le 17 février 2026

Le Maire,

Jean-François LAHAYE

